



# Travail de nuit et temps de repos entre deux nuits .

Par **Toutejolie**, le **30/12/2023** à **06:13**

Bonjour.

Je suis AIDE SOIGNANTE dans le privé.

Je travaille de 20h à 7h avec une pause d'heure.

Je travaillerai le 17 et le 18 janvier 2024 de nuit.L'employeur me demande de venir à une réunion le 18 à 15h00 pour une réunion non urgente.

Normalement j'ai droit à 11h de repos entre deux nuits.

Puis-je refuser d'assister?

Merci.

Par **Toutejolie**, le **30/12/2023** à **12:15**

Bonjour.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Aide soignante en poste de nuit.